Jeudi, 29 mars 1849. BUREAUX : 7, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS. 1re année. — N° 15.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS.... .	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE......	28 «	14 «	7 «
DÉPARTEMENS..	32 fr.	16 fr.	8 fr.
ÉTRANGER.......	40 «	20 «	10 «

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé (*franco*) à M. Ch. EDMOND. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

POLITIQUE GENERALE.

PARIS, 28 MARS 1849.

Pacte fraternel avec l'Allemagne;
Affranchissement de l'Italie;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

ÉCHEC DU PIÉMONT.

Abdication de Charles-Albert.

Les deux dépêches télégraphiques suivantes sont parvenues aujourd'hui au gouvernement :

« Lyon, 27 mars, neuf heures du matin.

» Turin, 25 mars.

» *Le ministre de France à M. le ministre des affaires étrangères.*

» L'armée a été rejetée dans les montagnes, à Bielle et à Borgo-Manero.

» Les Autrichiens occupent Novarre, Verceil et Trino.

» Il paraît certain que le roi a abdiqué et s'est réfugié en Suisse.

» Le duc de Savoie n'a pas encore écrit à Turin.

» Le gouvernement a prié M. Abercromby et moi de demander une armistice pour couvrir Turin. Nous nous sommes mis à sa disposition et nous partirons aussitôt qu'il le désirera.

» Turin est tranquille. Tout est disposé pour maintenir l'ordre.

» Veuillez communiquer cette dépêche à lord Normanby. »

» Toulon, 28 mars, cinq heures du matin.

» Nice, 27 mars.

» *Le consul de France à M. le ministre des affaires étrangères.*

» Charles-Albert, après avoir abdiqué en faveur du duc de Savoie, a traversé Nice le 26 à onze heures du matin allant en France.

» L'armée piémontaise a été battue à Novarre, mais son honneur est sauf. »

Ainsi la bataille est perdue! le bulletin de victoire que nous attendions s'est changé en courrier de désastre : l'Autrichien victorieux campe peut-être en ce moment sur les places publiques de Turin, tandis que les défenseurs de la cause italienne pleurent la défaite de leur patrie! Que ces larmes et les outrages du vainqueur inspirent une noble résolution, une longue persévérance aux débris de l'armée piémontaise. Cette armée promptement ralliée, jointe aux secours de l'Italie centrale, peut encore trouver une journée heureuse pour la cause d'un Peuple qui doit être libre.

L'Italie est soumise à une difficile épreuve : bientôt nous saurons si elle est digne d'être une grande nation!

Charles-Albert a succombé, nous ne lui en faisons pas de reproches; ce n'est pas à nous à insulter aux vaincus, assez d'hommes se chargeront de cette mission. Mais, ce que nous reprochons au roi de Sardaigne c'est d'avoir désespéré du salut de la patrie, d'avoir abandonné sa cause après le premier échec subi. La foi lui manquait sans doute, autrement aurait-il fui?

Puisque les choses sont accomplies, laissons tranquille ce roi découronné, et songeons plutôt aux moyens propres à réparer un grand désastre.

L'Italie a de grandes forces encore à sa disposition. Un sublime élan de patriotisme peut les rallier contre l'ennemi commun. D'ailleurs, que la lutte se prolonge, que le sentiment français ait le temps d'éclater, et bientôt de nombreuses phalanges de volontaires iront combattre pour la cause italienne. Le gouvernement français sera lui-même forcé de suivre le mouvement national : alors il faudra qu'il fasse passer les Alpes à ces soldats qui n'ont pas oublié qu'ils sont les fils des vainqueurs de Lodi, de Rivoli, d'Arcole et de Marengo.

Nous n'ignorons pas que certains trembleurs conseilleront uue autre conduite; mais nous savons aussi que si la peur prévalait dans les conseils du Président, ce serait là renier la signification du vote du 10 décembre, ce serait aussi la ruine d'une grande popularité.

Nous attendons les résolutions du pouvoir; quelles qu'elles soient l'honneur de la France sera sauf, car au besoin la grande nation saura en défendre l'intégrité.

O Italiens! persévérance, courage! espérez et votre patrie sortira victorieuse de la lutte : forte et puissante, de ses ruines.

Le ciel n'est plus trop haut, ni la France trop loin!

Sans contester l'authenticité des nouvelles publiées aujourd'hui à la tribune, par M. le président des ministres, nous nous permettrons de faire observer qu'en comparant les dates entre elles, et en jetant un regard attentif sur les localités, il est facile d'apercevoir des contradictions dans les dépêches télégraphiques, qui nous permettent d'espérer un résultat moins désastreux.

Il nous semble matériellement impossible que le roi Charles-Albert, assistant le 24 au combat livré entre Novarre et Mortara, ait pu traverser Nice le 26 à onze heures du matin. S'il n'y a pas de malveillance dans les rapports envoyés au ministère des affaires étrangères, il y a positivement quelque inexactitude qui, sans changer les faits, peut en atténuer la portée.

Des dépêches arrivées au gouvernement annoncent que le général Ramorino, qui commandait une division de 9,000 Lombards et qui avait pour mission d'empêcher le passage du Tessin par l'armée autrichienne, a comparu devant un conseil de guerre et a été fusillé presque immédiatement.

On attend la confirmation de ces nouvellos.

Voici ce qui nous était parvenu du théâtre de la guerre, avant l'arrivée des dépêche télégraphiques :

Le huitième bulletin qui n'a pas pu être publié dans les journaux de Turin du 24, qui sont arrivés à Paris aujourd'hui, annonce que dans la journée du 24 on se battait sur toute la ligne, et que le sort paraissait devoir être favorable aux armes italiennes.

Une lettre de Turin du 24, à 3 heures de l'après-midi, nous donne les détails suivants :

Le général Chrzanowski, loin d'être effrayé de l'entrée du corps autrichien en Piémont, a écrit qu'il ne voyait dans cet audacieux mouvement, que l'occasion plus favorable de pouvoir le battre complétement

Hier, dans l'après-midi, nos troupes ont engagé avec les Autrichiens un combat sanglant qui continue aujourd'hui, et qui pourrait bien avoir un résultat décisif. Nos soldats se battent admirablement. Mortara et Vespolate ont été repris par les nôtres.

Le duc de Savoie fait des prodiges de valeur; on dit que Zanti, qui a remplacé Ramorino, a pu avee sa division reprendre la Cava et qn'il est maître de la route de Pavie.

Un bon nombre de Toscans impatients de se trouver en face de l'ennemi sont arrivés dans notre ville pour être enregimentés.

Le 23e régiment composé de Lombards, de Modenais, de Parmesans enregimentés depuis trois mois seulement, s'est fait admirer par son courage, en chargeant trois fois de suite à la baïonnette.

Après ces nouvelles, nous n'avons pas besoin de dire de quelle douloureuse stupeur nous avons été saisis en apprenant le contenu des dépêches arrivées au ministère.

Nos lecteurs trouveront plus loin les nouvelles d'Italie qui ont été devancées par le télégraphe.

Séance de l'Assemblée.

L'Assemblée nationale a continué ses délibérations sur les chemins de fer. Nous laissons à nos confrères des journaux réactionnaires le soin d'informer le public sur les chiffres des diverses réductions proposées par la commission; pour nous l'intérêt de la séance s'est concentré dans ces quelques minutes pendant lesquelles M. le président du conseil a lu les deux dépêches désastreuses sur les affaires d'Italie. L'armée piémontaise est battue, Charles-Albert en fuite, l'ordre règne à Turin. Voilà en quelques mots le sens des communications officielles de M. Odilon-Barrot.

Les hommes du Peuple, ces hommes en qui la corruption monarchique n'a pas pu étouffer le sentiment de la dignité et des devoirs nationaux, croiront en lisant ces paroles qne l'Assemblée s'est fortement émue des dépêches fatales de l'Italie, que cédant à un mouvement spontané de fraternité républicaine, elle a mis pour un instant ses propres affaires de côté afin de ne songer qu'au salut du principe de l'indépendance italienne.

Erreur, triple erreur! Les rhéteurs du Bas-Empire ergotent tandis que les Barbares se précipitent aux portes de Byzance; la majorité ministérielle est un corps pourri dont les organes ont depuis longtemps cessé de fonctionner; rien ne l'impressionne, rien ne l'émeut; elle a horreur de tout mouvement comme un paralytique que la maladie tient cloué à son lit de douleur physique et de suprême indifférentisme moral.

Au reste, la défaite des Piémontais n'est-elle pas une victoire pour la réaction, la bourse ne profite-t-elle pas de chaque coup que le despotisme porte à la liberté; les fonds de la France haussent, pareils à la rougeur qui monte au front d'un honnête homme à chaque fois qu'on outrage son honneur.

Mais pour accabler les défenseurs du principe sacré des nationalités, il n'a pas suffi du malheur qui fond sur l'Italie, il a fallu encore que M. le président du conseil vint, par sa parole, se ranger du parti de la fatalité.

« Quelque rapide qu'ait été le dénoûment, » dit M. Barrot, il était prévu.

Certes, il serait impossible en moins de mots de mieux formuler la condamnation du ministère. Comment, messieurs! vous avez prévu le dénoûment, et vous avez laissé courir le Peuple italien à sa perte, vous n'avez su ni vous opposer à la reprise des hostilités, ni tenir votre parole solennellement engagée dans l'affranchissement de l'Italie! Vous étiez donc ou complices de Radetzki ou parjures, c'est nous qui portons l'accusation, et c'est le Peuple qui prononcera le jugement.

Vous dites que le gouvernement piémontais a eu tort de ne point écouter les conseils de la France; mais quels étaient donc les conseils que vous donniez à un Peuple livré à toutes les horreurs d'une invasion étrangère?

Vouliez-vous qu'il imitât vos banquiers et vos aristocrates de 1815 qui, pour le malheur de la patrie, ont appelé le Prussien et le Cosaque? Pouviez-vous, en dignes citoyens de votre pays, conseiller autre chose à l'Italie que de s'affranchir du meurtre et du pillage de l'oppresseur autrichien, ou bien, si vous l'avez engagée à subir la tyrannie et l'humiliation, aviez-vous le droit d'espérer qu'elle suivit vos détestables avis?

Non, c'est en vain que vous montez sur le trépied de votre perspicacité diplomatique, que vous posez en prophète du malheur, le Peuple depuis le 24 Février a eu le temps de connaître la valeur de vos phrases, il y a longtemps qu'il vous a ôté cette popularité que vous avez conquise aux banquets dynastiques en portant des toasts à l'Italie ou à la Pologne; il vous jugera cette fois-ci par vos actes et non par vos paroles.

Pâles imitateurs de votre maître à tous, M. Guizot, vous voulez voiler l'outrage que vous infligez aux sentiments les plus intimes de la patrie, en faisant sonner haut le mot de l'honneur français, qui exige l'intégrité du territoire du royaume sarde L'honneur du Peuple français s'attache au territoire de l'Italie entière, et non à celui de l'ex-monarque pusillanime dont la main débile n'a su ni tenir une épée ni garder un sceptre.

Républicains de forme, vous parlez en hommes de la sainte-alliance; les traités de 1815 sont encore pour vous un tabernacle devant lequel vous ne passez jamais sans vous incliner, mais rappelez-vous que si vous acceptez l'héritage de M. de Talleyrand, un des auteurs du pacte liberticide de Vienne, vous devez vous résigner à subir le même jugement que les Peuples et l'histoire out prononcé sur ce fidèle serviteur des rois.

A demain les interpellations sur les affaires d'Italie; car nous espérons qu'il se trouvera quelqu'un à l'Assemblée que la dignité nationale poussera à demander au cabinet le compte de sa conduite.

Aussitôt après la communication par M. Odilon Barrot des dépêches de Turin et de Nice, les membres de l'opposition qui font partie du comité des affaires étrangères ont provoqué la réunion immédiate de ce comité. Vingt-six membres se sont empressés de répondre à cette convocation. M. Bastide, président du comité, s'est installé au bureau. M. Bixio a ouvert la séance en proposant de nommer une commission chargée d'aller exprimer aux ministres le vœu de voir la France occuper la Savoie au moment où l'Autriche va occuper le Piémont.

M. Heckeren, l'un des secrétaires du comité, combat cette proposition qui lui paraît d'autant plus intempestive qu'à l'instant même il vient d'arriver un envoyé autrichien muni de pouvoirs extraordinaires chargés de faire des ouvertures aux gouvernements anglais et français.

M. Aylies, vice-président, appuie M. Heckeren : son motif est que l'expression des vœux du comité ainsi formulée, exerçant une pression sur le cabinet, lui enleverait, par un procédé insolite, le mérite de l'initiative.

MM. de Montrol et Emmanuel Arago appuyent chaleureusement la proposition de M. Bixio : ils soutiennent qu'il est ridicule de s'arrêter à des considérations d'étiquette quand l'ennemi est aux portes. Ils ajoutent qu'il faut que le ministre rendé compte de son inertie, de la défaite des Piémontais, qu'il pouvait si bien empêcher en leur donnant un appui sur lequel ils devaient complètement compter.

M. Guichard se joint à MM. de Montrol et Arago. Nous ne datons pas d'Austerliz et de Marengo, dit-il, mais de Waterloo. Il faut nous montrer enfin, avec le ressentiment de nos désastres.

M. Napoléon Bonaparte est parmi les membres présents. Il a, par des signes non équivoques, constamment témoigné son approbation à ces trois derniers orateurs.

Un membre pose la question de savoir si le ministre ne doit pas d'abord être appelé ce soir au sein du comité; on passe aux voix. 20 membres contre 16 se prononcent pour l'affirmative; M. Bastide est chargé de faire connaître à M. Drouin de Lhuis cette décision du comité.

Il se pourrait que, selon ses habitudes, et pris ainsi au dépourvu, M. le ministre des affaires étrangères, sous un prétexte plus ou moins spécieux, éludât l'invitation.

ETAT DES FORCES MORALES ET MATÉRIELLES DE L'ITALIE RÉVOLUTIONNAIRE.

La guerre d'Italie est une guerre de principes. Cette guerre, quoi qu'en pense aujourd'hui la réaction, n'est point finie, et les parties belligérantes ne s'appuieront encore que sur des forces morales actives ou négatives. Le maréchal Radetzki compte plus que jamais sur la crainte qu'il inspire aux populations beaucoup plus que sur l'effectif de ses bataillons. S'il a menacé les chefs du parti révolutionnaire, c'est qu'il a vu derrière lui l'Allemagne dynastique et l'empereur de Russie. Le parti révolutionnaire dont Charles-Albert était hier encore le chef, n'existe et n'agit qu'autant qu'il est appuyé des sympathies nationales. La connaissance de l'état moral du pays peut seule nous indiquer les conditions et les résultats de la lutte, qui ne saurait être arrivée à son terme.

Commençons par dire que cette lutte est réellement nationale. Tous les peuples d'Italie ont le même désir de conquérir une existence politique indépendante et de se constituer en un corps d'état homogène. Le pape lui-même l'a dit. Le pape reconnaît que tous les Italiens veulent être libres et indépendants : ce qu'il leur reproche, c'est de n'être pas d'accord sur les moyens de conquérir la liberté, et sur la manière d'en exercer le droit. Sous ce dernier rapport, en effet, les Italiens diffèrent beaucoup entre eux.

Cette nation a plus qu'aucune autre des éléments hétérogènes. Elle a un souverain spirituel, des rois, des princes, un clergé nombreux et riche, une aristocratie influente, des états et des villes dont les intérêts sont divers et souvent opposés. Tout cela modifie la tendance universelle vers l'unité.

Le royaume de Sardaigne représente la force active de la révolution : un échec, quel qu'il soit, peut se réparer. Mais l'Etat sarde est composé lui-même d'éléments différents, ses soldats ne sont ni d'une même race ni de même caractère. Les Savoisiens sont presque français, ils ont la même vivacité et le même courage militaire; ce sont les meilleurs soldats de l'armée. On en compte à peu près vingt-cinq mille. Ils connaissent peu l'Italie et n'ont aucune idée des partis qui la divisent. Ils n'ont de commun avec l'Italie que la haine contre l'Autriche. Ce qui les enthousiasmait hier, c'était l'espoir de voir faire à leur chef de grandes choses, dont l'éclat rejaillit sur la Savoie.

Les Piémontais, race mêlée, tiennent du Suisse et de l'Italien. Moins inflammables que leurs frères de la Basse-Italie, prenant peu de part aux intérêts moraux de la Péninsule, ils combattront de nouveau avec joie pour l'indépendance de leur pays. Ils sont bons soldats et susceptibles d'enthousiasme, mais à condition d'avoir un chef digne d'en inspirer.

Le Piémont paraît compter, dans ce moment, jusqu'à 120,000 soldats.

La ville de Gênes avec son territoire appartient, depuis 1815, au royaume de Sardaigne. Elle a conservé ses anciens souvenirs républicains et n'a cessé de faire une opposition systématique au gouvernement piémontais, qu'elle regarda comme étranger, jusqu'à la Révolution de Février et les évènements qui s'ensuivirent en Italie. Du moment où Charles-Albert fit marcher ses troupes contre l'Autriche, les Génois, oubliant leurs anciennes querelles politiques avec le Piémont, sacrifièrent généreusement à l'intérêt de la patrie italienne tout, jusqu'au souvenir de leur ancienne existence républicaine. D'ennemis dangereux qu'ils étaient ils devinrent les plus enthousiastes partisans d'un prince qui est désormais hors de cause. Les Génois se distingnent des autres Peuples d'Italie par l'activité, la sagacité politique et l'énergie du caractère, Gênes est une des grandes positions révolutionnaires.

Cete ville peut opposer aux impériaux une résistance bien autrement redoutable que celle de Milan, de Vicence ou de Bologne. Elle est d'ailleurs mieux située. L'aristocratie génoise est franchement révolutionnaire, de même que celle de Venise.

La Toscane est le seul pays qui ait joui, sous le régime des traités de 1815, d'une liberté politique inconnue aux autres Peuples d'Italie. On n'y connaissait ni espions, ni sbires; on y discutait des questions politiques dans les cercles, les cafés, et quelquefois sur les places publiques; on y recevait tous les journaux étrangers : le grand-duc permettait tout cela. Ce qui lui répugnait, c'était de rompre ouvertement avec la famille impériale. Ce qu'il ne pouvait jamais comprendre, c'était le désir qu'avaient les Toscans de devenir Italiens, et de risquer leur bonheur matériel dans une guerre qui ne pouvait avoir pour dernier résultat que de changer leur Etat, indépendant comme duché, en une province de l'Etat italien. Or, c'est précisément ce que les Toscans voulaient à tout prix. Ils peuvent servir de preuve comme quoi le bonheur matériel n'est

pas le seul but d'une nation. La beauté du pays, la douceur des mœurs des habitants faisaient l'admiration des étrangers, qui appelaient les Toscans un Peuple de rentiers.

Gloire à ce Peuple d'avoir préféré être soldat. Les Toscans, dans la dernière guerre, ont montré de l'élan et de la bravoure. Ce qui leur manque, c'est l'expérience militaire. Ils peuvent fournir vingt mille hommes de bonnes troupes.

Livourne est à la Toscane ce que la ville de Gênes est au Piémont. Livourne, ville plébéienne, sans monuments ni musée, a déjà acquis un nom historique. C'est la bourgeoisie de Livourne qui entretient l'agitation dans la République de Toscane. Il y a là un grand nombre d'Israélites, très dévoués à la cause du mouvement et très capables de la servir. Ils devraient servir d'exemple à leurs co-religionnaires des autres pays.

La Lombardie, avec la ville de Milan, ancienne capitale du royaume d'Italie, la Lombardie, qui, sous le règne de Napoléon, avait une armée et une administration nationale, n'a pas pu se résigner à redevenir une province de l'Autriche. La plus exposée aux vexations de l'étranger, la première elle a réagi. C'est elle qui a le plus osé et le plus souffert. Siége de sociétés secrètes et de conspirations incessantes, elle compte le plus grand nombre de martyrs politiques. Les autres états d'Italie avaient quelques troupes, des arsenaux et des finances organisées; les Lombards, eux, attaquèrent les Autrichiens à Milan en 1848 avec 300 fusils seulement. Ils levèrent plus de 20,000 soldats et volontaires pour la guerre de l'indépendance. L'aristocratie lombarde est en général patriote, mais elle n'a pas l'énergie de celle de Gênes. La bourgeoisie est partout franchement révolutionnaire. Le paysan fait des vœux pour la cause de la Révolution; il aimerait à voir l'Italie unie et puissante. Il ne se pressera pourtant pas trop d'aller combattre les Autrichiens. Il n'a pas eu beaucoup à souffrir d'eux.

Le gouvernement autrichien tirait de la Lombardie des ressources immenses. Il appelait ce pays son grenier (*grenario del impero*); mais il l'administrait par des employés italiens. C'est sur ces employés que retombait tout l'odieux des mesures oppressives. Le clergé lombard, les hauts dignitaires exceptés, fraternise avec le Peuple. Les prêtres faisaient le service de la garde nationale. Il y a eu dans les compagnies de volontaires des pelotons formés de prêtres, marchant en soutane, en tricorne et le mousquet au bras. Les Lombards pourraient mettre sur pied 60,000 hommes de bonnes troupes.

La ville de Modène, clergé, noblesse et Peuple, arbora avec enthousiasme le drapeau de la révolution. Le petit nombre de soldats de la maison militaire du duc paraissait d'abord hésiter; ils marchèrent pourtant contre l'Autriche, et firent bien leur devoir. Les paysans semblaient assez indifférents. Tout le monde avait une certaine crainte de voir revenir ce souverain tant de fois chassé, et pourtant toujours rétabli par l'étranger. Les Modénais sont bons soldats. Ils fourniraient sans peine un contingent de 4 à 5,000 hommes

Parme et Plaisance, grandes et belles villes, gouvernées avant la Révolution par un même souverain, se séparèrent pendant la Révolution et formèrent deux gouvernements distincts. On cherchait alors un centre nouveau d'action nationale. On s'adressa à Milan et plus tard au Piémont. Ces deux villes, avec leurs territoires, peuvent mettre sur pied 10,000 hommes.

Toutes les capitales dont nous avons de parlé sont plus ou moins fortifiées, et seraient facilement mises en état de défense. Il en est de même des villes de Crémone, de Bergame, de Brescia, etc.

Rome et la Romagne formaient, pour ainsi dire, deux états étrangers et hostiles Les Bolonais, les Ferrarais, les Anconais, ne payaient qu'avec répugnance les impôts destinés à enrichir les cardinaux et leur nombreuse domesticité, ainsi que les troupes étrangères à la solde du Pape. La dernière Révolution réunit ces villes et ces populations, si longtemps divisées d'intérêt et d'opinion. La Romagne ne commenca réellement à exister, comme Etat, que depuis la proclamation de la République romaine.

Rome elle-même est composée de qnartiers habités par des populations qui ont l'air d'appartenir à des nationalités diverses.

L'aristocratie princière romaine est de toutes celles de l'Italie la plus dégradée. Elle doit ses richesses aux bienfaits des papes ; elle remplit à leur cour les hautes charges héréditaires et possède le privilége de donner au sacré-collége la majorité des cardinaux et à l'église le pape.

Par intérêt, par tradition et par caractère, elle est papiste sans être religieuse, et anti-révolutionnaire sans aimer la monarchie. Le haut clergé, en général, est dans la même disposition. Le bas clergé et les moines voient sans trop de déplaisir arriver le moment de la fermeture des couvents. Ils voudraient profiter de la nouvelle liberté, en conservant pourtant leurs vieilles habitudes d'oisiveté et leur influence. La bourgeoisie est révolutionnaire. Le Peuple, les transtévérains surtout, était très dévoué à la papauté. Il a fallu toutes les fautes et tous les crimes de Grégoire pour affaiblir dans le Penple son respect religieux pour la personne des successeurs de saint Pierre. A l'heure qu'il est, la majorité du Peuple s'est ralliée à la révolution.

Quand on parle du royaume de Naples sous le rapport politique et militaire, on n'a réellement en vue que la ville de Naples ; c'est elle qui règne et gouverne. Les provinces habitées par des populations qui diffèrent les unes des autres par les mœurs, divisées par les intérêts locaux, sont toutes également étrangères à la ville de Naples.

Rien de plus rare que de voir un Napolitain s'avancer au-delà de sa ville natale jusqu'à la distance de dix lieues.

Les provinciaux sont encore plus casaniers. Quant aux paysans, ils ne s'intéressent à rien de ce qui se fait à Naples. Aux environs de Palerme, les paysans donnaient, il n'y a pas vingt ans de ça, aux soldats napolitains le nom d'Espagnols (*Spagnoli*), par souvenir de l'ancienne domination espagnole à Naples. Les provinces obéissent pourtant à la capitale, paient régulièrement les redevances fixées d'après les anciennes coutumes, et envoient des recrues qui entrent au service militaire de Naples avec l'assurance de ne jamais être exposées à faire la guerre. Les soldats, et même les officiers, disent publiquement que le Napolitain n'est pas fait pour la guerre, cela regarde les Suisses qui sont payés pour cela. En effet, le sort de la royauté de Naples dépend de la garnison suisse. Douze mille Suisses établis dans des casernes, et des postes bien fortifiés et protégés par les canons de *Castelnuovo*, suffisent pour garder toute la capitale.

La bourgeoisie n'est ni assez énergique, ni assez unie pour pouvoir attaquer avec succès un ennemi si bien préparé à la défense. D'ailleurs, la bourgeoisie est menacée elle-même par les 40,000 lazzaronis. Les lazzaronis sont tous papistes, légitimistes et conservateurs. Paresseux et lâches, par nature, ils sont cependant capables de s'enflammer, et leur enthousiasme monte jusqu'à la rage tontes les fois qu'il s'agit de combattre la révolution, c'est-à-dire tout ce qui est nouveau, tout ce qui les menace dans leur paresse et leur cynique pauvreté. Ainsi, comme il n'y a pas possibilité de faire marcher contre Naples les paysans, et qu'il est difficile de vaincre les Suisses et les lazzaronis à l'aide des seuls bourgeois, l'état actuel de Naples pourrait durer indéfiniment. C'est un malheur pour l'Italie. On pourrait tirer de Naples 100,000 hommes de troupes, qui seraient employées sinon a combattre, du moins à garnir des places fortes. Naples a une belle marine militaire.

D'après tout ce que nous avons dit, la première chose que devrait faire le commandant en chef des forces militaires de la Révolution, ce serait d'envoyer quelques régiments de bonnes troupes pour organiser les armées à Modène, à Parme, Florence et Rome, puis de prendre des mesures pour s'assurer du royaume de Naples. Une armée de 12,000 Romagnols et Toscans, envoyée au secours des révolutionnaires de Naples, suffirait pour y vaincre les Suisses. Il n'est pas probable que l'armée ou les populations napolitaines fassent des efforts pour la défendre.

Ces opérations intérieures auraient dû précéder l'ouverture de la campagne.

Si nous n'avons pas parlé de Venise, c'est que nous la considérons non seulement au point de vue politique mais au point de vue militaire, comme la position capitale, dans la campagne actuelle, qui, nous le répétons, ne saurait être terminée. Aussi réservons-nous un article à part à cette cité.

REVUE DE LA PRESSE.

Journaux de Paris.

Le *National* publie un excellent article sur la position de la Lombardie. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'en citer un fragment :

« Les Autrichiens ont passé le Tessin, et peut-être à l'heure où nous écrivons, l'avant-garde de Radetzki est-elle en vue de la capitale du Piémont. Certes nous sommes loin de désespérer de la cause italienne, mais il n'en est pas moins vrai que l'invasion du Piémont par les Autrichiens doit créer au gouvernement français des devoirs nouveaux. Pouvons-nous permettre qu'un Etat allié, dont les frontières touchent à notre territoire, soit envahi par une armée étrangère? Nous est-il permis d'assister immobiles et muets à l'occupation d'un pays, peut-être à la conquête d'une nation dont l'indépendance, garantie par les traités, importe d'ailleurs si évidemment à notre propre sûreté ? »

Le *Peuple* dans un article sous ce titre : *La rue de Poitiers et nous*, pose la question de cette manière : la question n'est pas politiqne mais sociale. La politique, disent les adversaires du socialisme, n'a rien à voir entre lui et nous. Ce qui nous importe, ce n'est pas d'empêcher tel ou tel parti d'arriver au pouvoir, mais bien d'empêcher le triomphe du socialisme. Le socialisme, répond le *Peuple*, est devenu la croyance de la masse, il a remplacé la croyance politique qui n'existe plus. Nous soutenons la constitution quoiqu'elle soit loin de satisfaire à toutes les apparences de l'avenir, mais nous la soutenons parce qu'elle est une digue solide contre ceux qui voudraient retourner en arrière.

La *République* examine la proposition de Pierre Leroux, concernant le remboursement de la dette consolidée en bons d'impôts. Ce projet, quoique insuffisant dans l'état actuel de notre industrie agricole et manufacturière, aurait d'abord cet avantage, 1° de dégrever le budget de 40,000,000 de francs par an; 2° de jeter dans la circulation un milliard de valeurs, qui ranimerait la production et raviverait l'agriculture, l'industrie et le commerce ; 3° de rendre à la circulation une partie du capital numéraire qui se cache, en obligeant les détenteurs de bons d'impôts, qui voudraient se débarrasser de cette valeur, à solder les deux autres tiers de toutes leurs transactions en espèces métalliques.

La Presse continue de combattre pour la liberté illimitée. Les deux premiers articles de ces jour, intitulés *Exemples*, nous paraissent concluants. Il n'y a pas de milieu, ou la liberté est, ou elle n'est pas.

Voici ce que dit la *Presse* :

« Si vous ôtez la liberté d'écrire, ôtez donc la liberté de parler; si vous ôtez la liberté de parler, ôtez aussi la liberté d'écrire; mais ce ne sera pas encore assez ; bientôt il vous faudra ôter la liberté de penser et jusqu'à la liberté de se taire.

« La France est avertie; c'est à elle maintenant à fixer son choix ; c'est à elle à opter entre le maintien de la liberté et le rétablissement de l'inquisition. L'un ou l'autre ! »

Plus loin elle ajoute : La peur est l'étoupe qui met le feu à toutes les révolutions.

En 1830, peur de la liberté de la presse.

En 1848, peur de la liberté de réunion.

Le *Temps* aussi fait entendre de généreuses paroles en faveur de l'Italie. Sur un bruit qui a couru à l'Assemblée de l'entrée des Autrichiens à Turin, ce journal publie des réflexions très justes. Nous croyons devoir reproduire une partie de son article. Son application est d'autant plus juste, qu'il est aujourd'hui malheureusement certain que cette nouvelle est vraie.

« Le sort en est donc jeté. La fortune des armes, infidèle à la cause de l'indépendance, livrera la malheureuse Italie à l'Autriche.

» Ainsi, nous l'avons voulu, malgré nos promesses les plus solennelles, malgré les votes réitérés de l'Assemblée nationale, qui écoutait, aujourd'hui, sans s'émouvoir, cette désastreuse nouvelle de la prise de Turin !

» Mais l'Assemblée se meurt, et à la veille de se dissoudre quelle énergie pourrait-elle avoir? — Et le ministère, qu'a-t-il de commun avec elle et avec les divers gouvernements qui ont conduit nos affaires depuis le mois de Février?

» Les engagements de la *République* peuvent-ils le lier ?

» Oh ! oui, messieurs, ils vous lient; car ces engagements, ce sont ceux de la France, et vous en êtes solidaires, même avec M. de Lamartine, même avec M. Ledru-Rollin.

» La France n'avait d'autre organe qu'eux, lorsqu'elle a parlé à l'Italie, lorsqu'elle a déchiré les traités de 1815, lorsqu'elle a appelé un peuple généreux à l'indépendance, lorsqu'elle lui a promis l'appui de son épée, lorsqu'elle a proclamé la sainteté de l'insurrection italienne.

» C'est sur la foi de cette parole de la France que l'Italie s'est soulevée. Cette parole, vous deviez la respecter. »

Le *Constitutionnel* va sauver la France, il l'annonce aujourd'hui dans une circulaire du comité de la rue de Poitiers. Cette réunion de *Grands Patriotes* de concert avec le *Constitutionnel* va organiser une active propagande. Voici en quels termes l'annonce le *Constitutionnel*, ou plutôt la rue de Poitiers elle-même :

« Le comité pense qu'il n'y a plus de temps à perdre, et qu'il est indispensable, urgent, d'organiser un système de publications à bon marché, pour faire comprendre aux populations laborieuses dans quel abîme de misère et d'immoralité les doctrines dites socialistes tendent à les précipiter. Il pense que si ces doctrines ne trouvaient point, dans des idées plus saines, leur correctif et leur contre-poison, il serait à craindre qu'un jour elles ne finissent par envahir les esprits et pervertir l'opinion publique. Le comité ne peut, d'ailleurs, supposer que la cause du désordre soit la seule qui obtienne des sacrifices, et que les défenseurs de la société se montrent moins disposés que ses adversaires, à faire, pour la propagation de leurs principes, quelques sacrifices personnels. »

L'*Assemblée nationale* a aujourd'hui un air de fête que nous ne lui avions pas encore vu. Sont-ce les nouvelles d'Italie qui la rendent si joyeuse? Nous n'en savons rien, mais toujours est-il certain qu'elle est satisfaite. C'est peut-être sa chanson d'hier qui a été applaudie, aussi revenant à la charge elle veut en finir avec les révolutionnaires de Rome comme avec ceux de France, et nous donne une magnifique homélie de l'abbé Gioberti sur la Révolution romaine, et sur Mazini en particulier. Quant à la véracité des faits et la justesse des appréciations, nous n'avons besoin d'en rien dire, it suffit que l'*Assemblée nationale* ait jugé le morceau digne de figurer dans ses colonnes pour qu'on soit fixé sur sa valeur.

Quand l'*Evénement* daigne descendre un peu des hauteurs de l'Olympe pour jeter un coup-d'œil sur les scènes de ce bas-monde, les mortels en retirent toujours grand profit ; car avec cette perspicacité plus que humaine qu'on ne lui conteste pas, il fait des découvertes vraiment plus merveilleuses que tout ce qu'on sait déjà. Ainsi l'*Evénement*, dans un de ces moments où il s'intéresse aux chétifs habitants du globe, vient de découvrir hier que le feld-maréchal Radetzky est... socialiste; et il le prouve, mais d'une manière irrécusable, de sorte qu'après avoir lu son article, on ne peut pas plus douter de la vérité de l'assertion que du génie de celui qui a fait cette merveilleuse découverte. Mais nous craignons une catastrophe pour l'*Evénement*, c'est que le *Charivari* ne lui intente un procès pour lui avoir volé sa maniere d'écrire.

Journaux des Départements.

Le *Franc-Parleur de la Meuse* soutient la cause de la liberté menacée par la loi sur les clubs. Que tous les organes de la démocratie en fassent autant et l'Assemblée n'osera voter une loi qui soulève une réprobation générale.

La *Tribune de la Gironde* parle ainsi de la violation de la Constitution par la loi sur les clubs :

« Les folles colères de M. Faucher ont déchiré la loi de stabilité et de paix. Et la France s'effraie en voyant que ces hommes, qui écrivaient sur leur drapeau l'ORDRE, n'ont su que rallumer les haines et les ressentiments des partis, et les mettre face à face pour une lutte acharnée et terrible.

« Ils n'ont donc pas compris que la Constitution était l'étendard auquel se rallieraient à la fois, aux jours des attentats violents, les hommes de conservation et les hommes de progrès pacifique. »

Le *Courrier du Pas-de-Calais*, ancien journal de la préfecture d'Arras sous Louis-Philippe, n'a pas changé d'esprit. Il parle aujourd'hui tel qu'il parlait sous le ministère Guizot. C'est un de ces tristes organes qui ont pris à tâche d'entraver l'essor de la liberté. On peut s'en convaincre par les lignes suivantes :

« Nous applaudissons aux bonnes intentions du ministère et d'une partie des représentants ; nous n'avons qu'un reproche à adresser aux ministres et à ces représentants, c'est de s'arrêter parfois dans la route qu'ils ont choisie, effrayés par un vain mot, par un léger fantôme. Que le cri de *réaction* soit poussé des sommets de la Montagne ou des extrémités de la gauche, soudain vous voyez le désordre s'emparer des soldats du bon droit, et il leur faut, pour reprendre courage et confiance, un coup d'œil sur cette grande armée qui les appuie de toutes parts et bat des mains pour les encourager. »

Le *Peuple souverain* de Lyon fait cette question :

« Que font maintenant à Bourges *messieurs* de la Haute Cour ? Comment peut-il se faire que les détenus n'aient pas été mis immédiatement en liberté, après les révélations importantes qui prouvent que le prétendu attentat du 15 mai était une œuvre de la police de Louis-Philippe, et que celui qui a prononcé la dissolution de l'Assemblée nationale, Huber, était un misérable provocateur, à la solde et au service du parti renversé par le Peuple en courroux, trois mois auparavant. »

L'*Etoile du Peuple* de Nantes le dispute à l'*Evénement* de Paris en grotesque et en déclamation. Ce pauvre journal ne voit que du sang derrière les *rouges*, il craint très fort que ces *républicains* ne soient un obstacle sérieux à la venue d'Henri V. C'est là réellement un grand malheur que tous nous devons déplorer.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Londres, 27 mars.

Les bruits d'une dissolution prochaine du ministère Russel continuent à préoccuper l'attention publique, sans avoir été jusqu'à présent ni confirmés ni démentis par les organes ministériels.

La rentrée aux affaires de sir R. Peel, ou du moins de quelques hommes d'Etat qui suivent sa politique, paraît de plus en plus probable, quoique le moment semblerait assez mal choisi pour replacer les rênes du gouvernement dans les mains du grand introducteur du libre échange. En effet, le parti protectionniste gagne tous les jours du terrain, et la quasi-victoire qu'il vient de remporter à la Chambre des communes, à propos des lois de navigation, n'a fait qu'enfler son espoir et activer ses intrigues.

Les fermiers, dont les affaires sont réellement en mauvais état dans une grande partie de l'Angleterre, sont travaillés par les émissaires du parti protectioniste et entraînés de plus en plus à demander le rappel des lois baséss sur le libre-échange.

Quelques faits éclatants viennent d'ailleurs de temps en temps apporter aux exigences du parti conservateur l'appui de l'expérience ; par exemple, le duc de Marlborough vient de recevoir congé de la part de plusieurs fermiers occupant ensemble sept mille acres d'excellente terre. Ils ne se plaignent point du prix trop élevé des fermages ni d'aucune mesure vexatoire, ils jouissent du droit de chasse sur leurs fermes et vivent dans les meilleurs termes avec leurs propriétaires, mais ils ne peuvent cultiver la terre à aucune condition, puisque, s'ils ne payaient aucun fermage, ils perdraient encore sur les frais de culture.

Nous verrons comment s'en tireront les tories, s'ils parviennent au ministère, et s'ils remédieront à cet état de choses par la prohibition des céréales étrangères.

Au reste, ces questions qui passionnaient si vivement les esprits, il y a dix-huit mois, perdent de leur intérêt vis-à-vis des complications diplomatiques vers lesquelles l'attention publique se tourne de plus en plus en Angleterre.

Ce n'est plus Cobden qui menace et lord G. Bentinck qui résiste, c'est lord Aberdeen qui se pose en accusateur devant lord Palmerston, lui reprochant de compromettre, par ses étourderies diplomatiques et ses sympathies révolutionnaires (?) les intérêts et la politique de la vieille Angleterre. Dans cette lutte, le vieil ami de M. Guizot l'emportera sans nul doute sur l'adversaire victorieux de M. Thiers, car lord Palmerston ne résiste que comme individu et non plus comme membre du parti whig, qui tous les jours s'éloigne de lui de plus en plus, ainsi que vous avez pu le remarquer dans les dernières discussions du parlement.

Aujourd'hui, en fait de nouvelles, il n'y a rien. Les séances des chambres ont été sans intérêt, et en place de politique, je vais vous donner un fait judiciaire récent qui peut, jusqu'à un certain point, faire apprécier ce que vaut en Angleterre la liberté individuelle.

Un pauvre jeune homme, travaillant dans une houillère, près de Birmingham, écrit à la reine, demandant qu'on lui fasse rendre la somme de dix mille livres sterling, qu'il prétend lui avoir été léguée par le feu duc de Kent (père de la reine). Il paraît que la lettre contenait quelques expressions menaçantes. Le pauvre jeune homme qui avait donné son adresse, fut arrêté, amené devant le magistrat, et condamné à trois mois de prison faute d'avoir pu trouver une caution.

Devant le tribunal ce pauvre garçon raconta son histoire: il avait de bonne heure perdu ses parents, et à 13 ans, son grand-père qui l'avait élévé, se trouvant à la veille de mourir, lui communiqua un secret de famille. Ce grand-père, vieux soldat, avait servi jadis en Amérique sous les ordres du duc de Kent. Là, par suite de certaines circonstances, il se trouva amené à épouser une jeune personne qui, se trouvant au service du duc, avait été séduite par lui et en avait eu un enfant.

Le duc, au dire du vieux soldat, avait promis de léguer dix mille livres sterlings à la famille.

Le jeune homme donc se croyait de bonne foi le neveu de la reine. A peine quitte de la prison, il cherche de nouveau à voir sa tante putative. Il ne cachait point son dessein de parler à la reine pour lui redemander une fortune qu'il croyait légitimement lui appartenir. Mal lui en prit. Les gens auxquels il parla s'effarouchèrent; on le mena de nouveau à la police, et, cette fois, il fut bel et bon enfermé *pour la vie* dans une maison de fous. Le juge, en prononçant cet arrêt, s'est basé sur la loi qui dit : « Quand une personne est découverte et arrêtée dans les circonstances qui dénotent un dérangement d'esprit et l'intention de commettre quelque crime..... deux magistrats quelconques peuvent, sur l'avis d'un médecin, d'un chirurgien ou d'un *pharmacien*, le faire enfermer. Quand on lut au malheureux son arrêt, et que le maire qui le prononçait lui demanda s'il avait quelque chose à dire, il répondit que c'était inutile parce qu'il se trouvait comme un agneau dans une caverne de loups. Voilà !

Permettez-moi d'ajouter encore quelques mots sur l'Irlande.

La collecte pour le pape continue toujours avec un succès croissant. Dans le seul diocèse de Meath on a rassemblé 1300 liv. st. (environ 32,000 fr.).

Pendant ce temps, la misère ne cesse de décimer la population, et le choléra y vient en aide. Je lis dans le *Limerick examiner* le fait suivant: Le corps d'une femme morte du choléra avait été laissé dans la maison, en attendant que son mari, aussi malade, la suivît et que les deux corps pussent être emportés par la même charette ! Enfin la putréfaction se produisit, et les voisins se révoltant, la police fut obligée de faire enlever le corps.

Berlin, le 22 mars 1849.

Pour rendre compte de la situation politique qu'occupent les députés polonais du grand-duché de Posen à la diète de Berlin, il faudrait d'abord remonter aux raisons qui ont pu les décider à prendre part aux délibérations de l'Assemblée d'une nation étrangère. Comme leur pays est soumis aux mêmes lois organiques qui depuis peu régissent le royaume de Prusse, et comme ces lois exigent que tout pays faisant partie intégrante de l'Etat, envoie ses représentants à la diète nouvellement convoquée, les Polonais du grand-duché, ne voulant pas voir confier les intérêts de leur pays aux députés de la minorité allemande, ainsi que cela était arrivé aux élections pour la diète de Francfort, les Polonais, dis-je, se décidèrent à devenir membres de l'Assemblée nationale de Prusse.

Ils sont donc réunis à Berlin au nombre de quinze à la chambre basse et au nombre de cinq à la chambre haute. Aux quinze députés polonais du grand-duché se sont encore joints des députés polonais de la Silésie et ceux de la Prusse

occidentale, ce qui forme une fraction polonaise composée de vingt-six membres. Cette fraction ayant pour principe la défense des intérêts nationaux des pays polonais soumis au sceptre de la Prusse, emploie tous les moyens légaux qui se trouvent à sa disposition en premier lieu pour écarter les mesures prises par le parlement de Francfort relativement à la démarcation projetée dans le grand-duché, ensuite, pour obtenir, sinon une constitution spéciale pour le grand-duché (ainsi qu'il avait été promis dans les premiers jours de la révolution de l'année précédente), du moins la réalisation des promesses royales de 1815. Dans les questions concernant le développement politique intérieur de l'Allemagne, la fraction polonaise s'abstient d'accéder à un parti politique quelconque : pourtant, on la pourrait dire liée avec la gauche dont les tendances lui offrent une certaine garantie pour les intérêts polonais.

L'espoir d'obtenir une constitution spéciale est très vague, en voici les raisons : d'abord une grande partie de la gauche penche dans la question polonaise uniquement pour les moyens de donner un nouvel essor à la nationalité opprimée dans le grand-duché, sans vouloir lui accorder une constitution séparée. Et puis, si le roi de Prusse obtient les suffrages du parlement de Francfort dans l'élection de l'empereur allemand, son gouvernement tâchera indubitablement de se conformer aux décisions du susdit parlement et la démarcation atteindrait alors son exécution.

Maintenant, il s'agit d'éclaircir un fait de haute importance. Sur trente députés pour la chambre basse que doit fournir le grand duché de Posen, il n'y a en a que quinze de Polonais. Ce résultat, qui ressemble presque à une défaite, doit être uniquement attribué aux procédés iniques des employés chargés de l'organisation des arrondissements électoraux. On avait pris pour base la ligne de démarcation, sans y avoir le moindre prétexte légal, car la ligne de démarcation suivie par les commissaires de Francfort n'a point encore été portée à la connaissanée officielle de la régence posnanienne. En formant les listes électorales, on tâchait d'obtenir dans tous les arrondissements la majorité allemande, et, pour y parvenir, on partagea onze districts de manière à ce que les électeurs polonais qui, dans leurs arrondissements respectifs auraient pu former une majorité suffisante se trouvassent disséminés dans les arrondissements, où, malgré leurs efforts isolés, ils ne pouvaient lutter contre les électeurs allemands organisés en masse compacte.

Comme pourtant il y avait beaucoup d'arrondissements où la majorité était échue aux Polonais, on signifia à ceux-ci de ne choisir que deux électeurs directs, tandis que dans les autres districts où la majorité allemande était en évidence, on en fit choisir quatre à cinq. Sans doute, si l'on n'avait pas anticipé sur un projet qui, jusqu'à présent, n'a jamais été mis à exécution, savoir : la ligne de démarcation, les deux tiers du nombre des députés du grand-duché seraient sortis des rangs des Polonais.

Quant aux députés de la chambre haute, le sens électoral étant très-élevé, ils ne furent choisis qu'au nombre de cinq parmi les Polonais, puisqu'il n'y avait que les gens plus ou moins aisés, c'est-à-dire les riches propriétaires et le tiers-état, qui pouvaient prendre part aux élections, et que le tiers-état dans le grand-duché est pour la plupart composé d'Allemands.

La ligne de démarcation projetée par le commissaire de Francfort, M. le général Schaeffer, ne soumet que le quart du grand-duché à la réorganisation promise; encore ce quart comprend-il à peine 300,000 habitants. Dans les autres trois quarts qui doivent être incorporés à l'Allemagne, le nombre des habitants polonais surpasse de 20,000 celui des habitants allemands. Cet acte arbitraire, dont il ne s'agit plus de démontrer l'injustice, porte l'empreinte d'une absurdité incontestable, sinon d'un égoïsme sans ménagements contraire à toute loi sociale, d'un égoïsme dépourvu de tout sentiment du droit des gens. Mieux vaudrait pour les auteurs et les exécuteurs de cet acte qu'on ne pût leur reprocher que l'absurdité, car alors ils pourraient prétexter un reste de bonne foi.

Mais vouloir livrer quelques centaines de mille hommes à une ruine infaillible et inévitable, et ceci dans le but d'arrondir les frontières d'un pays qui déjà, par sa grandeur, forme le noyau du continent, c'est là un crime moral dont ni ceux qui par leur vote lancèrent cet acte dans le monde, ni ceux qui s'empressèrent de concourir à son exécution ne pourront jamais se justifier.

Et ce n'est pas une vaine assertion que les trois cent mille habitants qui doivent subir la réorganisation sont voués par-là même à la misère : jetons les yeux sur cette malheureuse parcelle que, dans leur générosité, ceux qui ont la force de disposer de nous veulent donner comme une apparence de nationalité.

Le pays ruiné par la guerre dont dernièrement il était le théâtre, les propriétaires appauvris par les poursuites judiciaires; les propriétés négligées par leurs maîtres qui passèrent les deux dernières années dans les prisons politiques de Berlin et de Sonneberg; toute communication commerciale interdite du côté de la Russie; trois milles d'Allemagne de chaussée depuis Wrzesnia jusqu'à Naklo pour tout le pays; la future capitale du pays, Gnierno, se trouvant à une distance de six milles du seul fleuve navigable; absence entière de domaine d'Etat et de forêts royales, ainsi que de villes commerciales, car la seule qui dans cette partie du pays aurait pu aspirer à ce titre, Szrem, a été incorporée à l'Allemagne par la volonté du commissaire Schaeffer; telle est l'image fidèle du pays qui maintenant doit jouir des bienfaits d'une réorganisation nationale.

Le crime n'a pas encore été consommé; pour l'empêcher il faudrait des événements imprévus qui peut-être sont plus proches qu'on ne le croirait; nous avons cessé de faire appel à la justice allemande, mais nous avons foi en celle de la Providence!

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

Nous apprenons à l'instant que le citoyen Proudhon a été condamné par la cour d'assises à trois ans de prison et 3,000 francs d'amende.

Voilà, pour le pouvoir, une fâcheuse coïncidence entre cet échec subi par la liberté de la presse en France et le désastre que vient d'éprouver la cause de l'indépendance en Italie.

ITALIE.

THÉATRE DE LA GUERRE.

Le ministre de l'intérieur a publié à Turin, le soir du 23, la proclamation suivante :

« Citoyens,

» Le bulletin de ce jour vous fait connaitre quelles sont les vraies nouvelles de l'armée.

» Le roi et les princes sont à Novare; là est concentrée l'armée, pleine de courage, et attendant de son général l'ordre d'attaquer l'ennemi. N'ajoutez pas foi à qui chercherait à insinuer le contraire.

» Quand arriveront d'autres nouvelles, elles seront immédiatement publiées.

» Conservez cette sécurité d'âme qui peut seule vous élever à la hauteur de la grande cause que nous avons à défendre.

» Le gouvernement a déjà pourvu aux besoins pressants, et préparé les moyens de pourvoir à toutes les éventualités de l'avenir.

» Turin, 23 mars.

» Le ministre de l'intérieur,
» RATTAZZI. »

La *Concordia* du 24 dit que les nouvelles qui lui parviennent indirectement de la campagne sont rassurantes.

Le bulletin officiel de l'armée n'était pas encore publié.

Le ministre de l'intérieur Rattazzi a adressé aux gardes nationaux du royaume la proclamation suivante :

« Garde nationale du royaume,

» Les mouvements militaires de l'ennemi ont porté la guerre au-delà du Tessin, dans les anciennes limites de l'Etat. Ayons confiance en Dieu et dans la sainteté de notre cause, la bravoure de notre armée, celle du roi magnanime et de ses valeureux fils. Mais puisque le théâtre de la guerre est au *milieu de nous*, et puisqu'une première défaite pourrait être doublement périlleuse, il nous importe par cela même davantage de pourvoir sur-le-champ aux éventualités à venir.

» Gardes nationaux, l'armée est devant l'ennemi, elle en est déjà venue aux mains avec lui une fois et elle attend le jour voisin d'une grande bataille décisive.

» Il vous appartient de vous apprêter à soutenir l'armée si elle était vaincue par la force ennemie.

» Courage donc, et que tout véritable Italien se montre tel.

« Que tous ceux qui voudraient répondre à l'appel du gouvernement se présentent dans les 24 heures devant les autorités locales qui les enverront par détachements dans les lieux indiqués par le gouvernement qui leur fournira les vivres. Les lieux désignés sont : Chivasso, Carmagnola, Lanslebourg (pour les deux divisions de Savoie), Verceil, Alexandrie, Novi, Acqui. Là on formera promptement ces volontaires au maniement des armes, et on les enverra ensuite sur les points où l'on croira leur présence le plus nécessaire.

« Soldats, votre jour est arrivé; vous avez devant les yeux les magnanimes exemples de la Hongrie. Montrez qu'ici la patrie n'est pas moins aimée, et que la vertu du sacrifice habite aussi les cœurs italiens.

« Soldats, l'armée qui expose sa poitrine aux canons autrichiens vous regarde et vous attend !

« Turin, 23 mars.
« RATTAZZI. »

(*Concordia.*)

(Voir au commencement du journal pour les dernières nouvelles d'Italie.)

Sicile. — Le journal sicilien *La Luce* contient ce qui suit :

« Dans les casernes de la garde nationale de Palerme une affluence de volontaires se présente tous les jours pour signer au registre contenant les noms de ceux qui doivent faire partie de la garde mobile. La même ardeur, la même émulation se manifeste dans nos troupes régulières. Nous savons que les divers corps dont se compose l'armée d'opération du général Mieroslawski se disputent avec ardeur la première place dans les engagements qui vont avoir lieu avec l'ennemi. Héritiers de la gloire de leurs prédécesseurs, se souvenant de la lutte héroïque que les deux bataillons messinois ont soutenue, les 5 et 6 septembre 1848, contre l'armée entière de Naples, les soldats siciliens sauront répondre aux espérances de la patrie. —

Nous reproduisons la proclamation que le citoyen Mieroslawski vient d'adresser à l'armée :

« Soldats ! En vous appelant à marcher les premiers contre l'ennemi qui souille par sa présence votre territoire, la patrie vous impose le devoir sacré d'une avant-garde nationale. La Sicile, l'Italie entière et tous les peuples libres de la chrétienté ont les yeux fixés sur vous. Périsse donc et soit maudit par tous celui qui le premier ternirait votre gloire par l'indiscipline, signe infaillible de lâcheté, par l'indiscipline, la première de toutes les trahisons.

« Résolu de souffrir, de combattre, de vaincre ou de mourir à votre tête, je ne laisserai pas aux indignes l'honneur de tomber avec les braves sous les balles de l'ennemi. Soldats ! gardez-vous de l'indiscipline, et je vous sauverai de l'esclavage. »

POLOGNE.

Kalisch, *le 19 mars.* — Le cordon militaire est maintenant complet. La frontière est hermétiquement fermée pour quiconque vient de Prusse. On parle déjà tout haut sur le but de la concentration des troupes russes, dont le nombre augmente d'une manière presque incroyable : elles sont destinées à envahir le territoire prussien sur quatre points.

L'absolutisme de la police de Varsovie est poussé à ses extrêmes limites. Chaque voyageur y subit une enquête formelle. A chaque hôtel, à chaque café, il se trouve un poste militaire. Les troupes bivouaquent sur les places publiques. A dix heures du soir, toutes les maisons, toutes les boutiques, exceptées les pharmacies, sont obligées de fermer. Ces dernières reçoivent alors un poste militaire.

(*Gazette de Posen.*)

Une lettre insérée dans la même *Gazette* veut diminuer l'impression des grands préparatifs de guerre en Russie : « Il est un signe infaillible, dit-elle, auquel on peut voir qu'il n'y a rien de sérieux dans les nouvelles sur la proximité de la guerre. Ce signe, c'est le commandement supérieur de l'armée. Le feld-maréchal prince de Varsovie Paskiewicz en est le chef. Depuis 1831, il commande ce qu'on appelle l'armée active, c'est-à-dire quatre corps d'armée composés chacun de 50 à 60 mille hommes.

Si la guerre était réellement prochaine, on commencerait par éloigner ce général en chef, n'importe par quels moyens. Tant que cela n'arrivera pas, il n'y aura rien de sérieux dans tous ces bruits d'invasion. L'armée russe serait certainement défaite si le prince gardait son commandement supérieur. Ce n'est plus l'homme d'Erivan et de Varsovie; dix-sept années d'une vie de sybarite à Varsovie l'ont trop tôt vieilli. Ni sa santé, ni son intelligence ne le rendent propre à commander dans une guerre qui serait aussi terrible que décisive. Toute la Russie le sait aussi bien que l'empereur. Dans la guerre avec les Perses et avec les Polonais, Paskiewicz était un général actif, entreprenant, plein de vigueur, mais aussi *pauvre*. Depuis il a enrichi en Pologne sa famille. Sa fortune est immense. Il ne nous appartient pas de raconter par quels moyens oppressifs, lui, sa femme, ses filles, ses fils et ses beaux-fils ont attiré à lui cette fortune. Mais au milieu de ces richesses, l'ancien esprit guerrier du prince s'est tout-à-fait affaissé. S'il y avait guerre, l'empereur s'empresserait de satisfaire les vœux de l'armée, et se débarrasserait de Paskiewicz. Si l'on veut savoir comment cela deviendrait possible, on n'a qu'à lire un peu l'histoire de Russie.

HONGRIE.

D'après une correspondance de la *Gazette de Cologne*, trois corps d'armée, commandés par Jellachich, auraient passé la Theiss. On lui a laissé le commandement en chef pour l'attacher à la cause des Autrichiens. Vindischgraetz s'efface provisoirement. La même tactique est observée vis-à-vis des Serbes autrichiens. Le ministre Stadion, voyant leur mécontentement, leur a, pour le moment, cédé. Le patriarche des Serbes a reçu de lui, le 8 mars, une lettre dans laquelle le cabinet de Vienne suspend pour ainsi dire la Constitution, en confirmant *provisoirement* le gouvernement national de la woïewodie. Stadion invite les journaux à manifester leur opinion sur le nouveau mode d'organisation gouvernementale. Il demande enfin que des hommes de confiance soient envoyés à Vienne pour s'entendre avec lui à cet égard. On lui a envoyé à la suite de cette demande quatre députés, Bogdanovic, Paskovic, Zivanovic et Suplikacz. Malgré cela, les Serbes autrichiens veulent convoquer une Assemblée nationale, se constituer définitivement en nation indépendante et procéder à l'élection de leur woïewoda (palatin).

— La *Feuille constitutionnelle de Bohême* rapporte des bruits qui ont besoin d'être confirmés. D'après ce journal, les Hongrois auraient essuyé une défaite près de Szegedin. Cette forteresse se serait rendue, et le ban y serait déjà entré. La même feuille plaisante les Hongrois sur ce qu'ils sont commandés en langue allemande depuis l'arrivée du général Dembinski.

— Le correspondant hongrois de la *Gazette de Breslau* parle de nouvelles victoires que les Hongrois auraient remportées près d'Iszag et d'Alpar. A la suite de ces nouvelles favorables, les papiers hongrois sont montés de 50 à 75, tandis que les papiers autrichiens ont baissé. D'après le même correspondant, les Hongrois se proposent de conclure un traité offensif et défensif avec la Turquie, sous les auspices de la France; aussi les opérations de la guerre hongroise seront-elles dirigées vers Fiumre, pour se mettre en communications maritimes avec les Turcs.

— La *Correspondance lithographique* de Berlin rapporte de Ratibor : « Nous apprenons, par une lettre de bonne source, que le général Dembinski, ayant livré et gagné une bataille, *serait entré à Pesth*. Ce général marche sur Vienne, où il compte arriver à Pâques. Le général Georgy a occupé les hauteurs de Raab.

— D'après des lettres du 8 mars adressées à la *Gazette d'Augsbourg*, le général Bem se serait retiré vers Klausenbourg, ayant reçu la nouvelle que le général Hammerstein s'est mis en marche contre lui. Le mouvement rétrograde de Bem explique la retraite des généraux autrichiens Urban et Malkowski. L'invasion du général Bem en Gallicie est maintenant plus probable que jamais. Urban pressé par Bem s'est retiré de Pojana-Stampi à Dorna dans la Buskowine, et le quartier général du feld maréchal lieutenant Malkowski est par la même raison transféré à Wikow.

— Une correspondance de Pesth du 19 mars insérée dans le même journal suppose une propagande polonaise gigantesque dans l'armée hongroise.

Des officiers polonais qui avaient fait la guerre commandent les insurgés. Ce sont ces officiers qui avaient aussi formé quatre divisions des mêmes lanciers que la brigade de cuirassiers de Walmoden et d'Auersperg a depuis décimés. La guerre paraît d'ailleurs approcher de sa fin, car il est probable que les Russes se sont avancés par la Gallicie et qu'ils se trouvent déjà en Hongrie. En jetant les yeux sur la carte, on voit aisément que les mouvements des Russes concordent avec les affaires sur le Tessin.

— Un détachement des cavaliers de Kossuth a envahi de deux côtés le 4 mars le bourg Heviz et y a massacré une partie de la levée en masse.

SUISSE.

Nous lisons dans l'*Helvétie* ;

« Le conseil fédéral a publié, le 20 du courant, une circulaire dont voici la substance ;

» Il arrive parfois que de jeunes citoyens suisses quittent leur patrie pour prendre du service dans une armée étrangère. Ils marchent sous tel ou tel drapeau, suivant la nature de leurs opinions politiques. Maintenant que les hostilités ont de nouveau éclaté en Italie, il est probable que cette émigration militaire prendra une nouvelle extension. Mais, dans les circonstances présentes, la confédération peut se trouver dans la nécessité de mettre une partie de son armée sur pied ou même son armée toute entière; les états sont invités à prendre les mesures convenables en pareille circonstance, et à ne délivrer qu'avec les plus grandes précautions des passeports aux citoyens suisses incorporés dans la milice. »

Par cette recommandation, le conseil féderal prouve qu'il ne fait que suivre une politique de neutralité apparente, car par le fait, en maintenant la capitulation, il ne fait que soutenir l'absolutisme.

GRANDE-BRETAGNE.

Londres, 21 mars, 2 heures après-midi. — Consolidés, d'abord demandés à 91 1/4, ensuite offerts au même taux. Espagnols, 5 0/0, 16 1/2 à 16 5/8; nouveau 3 0/0, 27 à 29 3/4. Portugais, 4 0/0, 27 3/9. Français, 3 0/0 54 1/2. Hollandais, 2 1/2 0/0, 48 à 49.

Les séances des chambres ne présentent aucun intérêt pour l'étranger. A la chambre des lords, il y a eu une conversation sur les affaires coloniales. Aux communes, quelques clauses du bill sur les lois de navigation ont été votées sans opposition sérieuse, et le débat sur l'augmentation de la taxe des pauvres dans certains comtés de l'Irlande a été ajourné.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 28 mars 1849.

PRÉSIDENCE DE M. ARMAND MARRAST.

La séance est ouverte à onze heures et demie.

Le procès-verbal est adopté.

A midi et demi, le dépouillement du scrutin, auquel il est procédé en vertu d'une décision antérieure prise par l'Assemblée, constate la présence de 588 membres.

L'Assemblée est en nombre pour délibérer.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le budget de l'exercice 1849.

La discussion est reprise sur le chapitre 17 (établissement de grandes lignes de chemins de fer et frais d'études) du budget du ministère des travaux pblics.

Le gouvernement demande 88,700 mille francs pour ce chapitre.

La commission propose une réduction de 19,025 mille francs.

La discussion s'engage sur les divers paragraphes du chapitre.

Sur les observations de M. le ministre des travaux publics, la commission, qui, primitivement, n'avait accordé pour le chemin de fer de Tours à Bordeaux que 2,500,000 fr., consent à accorder 4,250,000 fr.

M. BOURDEAU demande le rétablissement du crédit de cinq millions demandé par le gouvernement. Ce crédit doit être accordé, dit l'orateur, si on ne veut pas laisser toute partie en dehors du mouvement commercial que doit développer l'établissement des grandes lignes de chemin de fer.

M. STOURM, rapporteur de la commission, combat cette proposition; elle n'aurait point d'objet, dit-il, car il faut encore trois campagnes pour que les travaux soient exécutés sur toute la ligne de Tours à Bordeaux, et qu'elle puisse être livrée à l'exploitation; il ne servirait donc à rien, quant à présent, de hâter les travaux d'une section, quand les autres ne viendraient pas s'y relier.

Après quelques observations de M. le ministre des travaux publics, qui persiste à demander le crédit de 5 millions, le chiffre de la commission (4,250,000 fr.) est mis aux voix.

Deux épreuves par assis et levé sont déclarées douteuses.

Il est procédé au scrutin de division; il donne pour résultat :

Nombre des votans,	630
Majorité absolue,	316
Pour,	357
Contre,	273

L'Assemblée a adopté le paragraphe avec la réduction de la commission.

Sur le crédit de 5 millions, demandé pour le chemin de Tours à Nantes, la commission propose une réduction de 2,500,000 francs.

M. FAVREAU demande la restitution totale du crédit, sans lequel, aucuns travaux ne pourront être exécutés cette année. En effet, dit-il, il y a, pour 1848, un arriéré de plus de trois millions à payer aux entrepreneurs; si on n'accordait que 2,500,000 fr., comme le voudrait la commission, on voit qu'on ne pourrait pas même solder l'arriéré.

M. LE RAPPORTEUR fait observer qu'en accordant 2 millions 500,000 fr. pour les travaux, et en dégageant le ministre de l'obligation de payer l'arriéré de 1848, la commission accorde plus que si elle donnait les 5 millions, en laissant subsister cette obligation. Elle a de plus redressé une erreur administrative, car ce n'est pas avec les fonds d'un exercice qu'on paie l'arriéré d'un autre exercice; il faut, à cet effet, un crédit spécial.

M. FALLOUX, ministre de l'instruction publique, insiste sur l'allocation du crédit de 5 millions.

En ce moment de la discussion, et au moment où M. le président s'apprête à mettre aux voix la clôture, un mouvement inaccoutumé se fait remarquer dans l'Assemblée, la tribune reste un moment vide, et tous les regards sont fixés sur M. le président du conseil, qui est debout à son banc et tient des papiers à la main.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le président du conseil pour une communication du gouvernement. (Mouvement d'un vif intérêt.)

M. O. BARROT, président du conseil. Citoyens représentants, il est de mon devoir de donner communication immédiate à l'Assemblée des deux dépêches que le Gouvernement vient de recevoir.

(Voir ces dépêches au commencement du journal.)

M. ODILLON BARROT, président du conseil, reprenant. Messieurs, quelque rapide qu'ait été le dénoûment de cette guerre, il n'était pas imprévu, et bien que, dans cette circonstance, le gouvernement piémontais ait méconnu les conseils du gouvernement français, nous n'en sommes pas moins résolus à sauvegarder l'intégrité du Piémont, et les intérêts et la dignité de la France. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

Une voix. — Il est bien tard.

Autres voix. — Non ! non! (Vive sensation suivie d'un long silence.)

La séance est suspendue.

A la reprise de la séance, la discussion du budget continue.

La clôture de la discussion sur le paragraphe relatif au chemin de fer de Tours à Nantes est prononcée; la réduction de 2,500,000 fr. proposée par la commission est adoptée.

L'Assemblée vote ensuite sans discussion les crédits affectés aux chemins de fer d'Orléans à Vierzon et de Vierzon à Châteauroux.

La discussion s'engage ensuite sur le chemin de fer de Châteauroux à Limoges; le gouvernement demande 2,500,000 fr.; la commission propose de n'accorder que 500,000 fr.

M. LEYRAUD demande le rétablissement du crédit demandé par le gouvernement.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, ajoute que retranchement des quatre cinquièmes de l'allocation entraînera la cessation complète des travaux aux environs de Limoges. On sait que dans cette localité, où le travail privé a cessé, les ouvriers ont été influencés par de détestables doctrines; depuis la reprise des travaux, ils ont repris des habitudes tranquilles; il y aurait grande imprudence à leur retirer de nouveau des moyens d'existence,

Après quelques dernières observations de M. Maurat-Ballange, la réduction de la commission est adoptée.

Pour le chemin de fer du Bec-d'Allier à Clermont, avec embranchement sur Nevers, le général demande un crédit de 2,500,000 fr., que la commission propose de réduire d'un million.

M. GIRERD combat cette réduction qui, dit-il, ne permettrait pas d'exécuter l'embranchement sur Nevers.

La réduction est adoptée.

Une semblable réduction est demandée par la commission pour le chemin de Chartres à Rennes, dont l'allocation demandée par le gouvernement est de deux millions.

Cette réduction, soutenue par M. Paul Rabuan, est vivement combattue par M. le ministre des travaux publics et par M. Perrée.

La discussion se prolonge entre MM. Gustave de Beaumont, Deslongrais et Lebreton. — La réduction est adoptée.

Chemin de fer de Montpellier à Nîmes, 200,000 fr. — Adopté sans réduction.

Chemin de fer de Paris à Lyon, 35 millions.

La commission propose de réduire le crédit d'un million.

La réduction est adoptée, avec la condition de ne travailler qu'entre Paris et Châlons-sur-Saône.

Le crédit de huit millions pour le chemin de fer de Lyon à Avignon, sur la demande de la commission, et du consentement de M. le ministre des travaux publics, est rejeté.

Chemin de fer de Paris à Orsay, 1,500,000 fr.

La commission a propose de reduire le crédit à 500,000 fr.

Ce chemin, dit M. le rapporteur, n'a été entrepris que pour donner du travail aux ouvriers; il faut se hâter de mettre un terme à une création dispendieuse et qui ne peut présenter aucun intérêt ni dans le présent ni dans l'avenir. La commission a pensé qu'elle ne devait accorder que 500,000 fr., somme nécessaire pour liquider cette mauvaise affaire.

M. VICTOR LEFRANC conteste avec énergie les arguments de M. le rapporteur. Ce chemin a été entrepris pour faciliter dans Paris l'arrivage des grès nécessaires au pavage de ses rues. Il faut à la ville de Paris un million six cent mille pavés; il y aura donc pour elle une économie notable à les faire venir par la voie de fer.

M. LE RAPPORTEUR persiste dans les conclusions de la commission. Ce chemin, dit-il, quoi qu'on ait dit, ne sera jamais productif: il ne va pas jusqu'aux carrières d'où on extrait le grès, il ne traverse aucun centre de commerce, l'industrie ou de population dans les trente kilomètres qu'il parcourt; il ne servira jamais qu'aux promenades des Parisiens dans les beaux jours, et ces jours sont rares.

M. MORTIMER TERNAUX ne partage pas l'opinion de M. Victor Lefranc sur l'utilité et l'avenir du chemin de Paris à Orsay; mais il l'a visité, et dans l'état où il a trouvé les travaux du Bourg-la-Reine à Palaiseau, il lui paraît impossible qu'ils soient discontinués; il y a déjà, pour cette section, 1,500,000 fr. dépensés; on ne doit pas perdre cette somme.

Il propose, par amendement, de décider que le chemin sera continué, mais avec la condition qu'il ne sera conduit que jusqu'aux abords de Palaiseau.

Cet amendement, auquel se rallie le gouvernement, est mis aux voix et rejeté.

La réduction proposée par la commission est adoptée.

Un crédit de 25,000 fr. est demandé par le gouvernement pour frais d'études.

La commission propose de la réduire à 10,000 fr. — Adopté.

L'ensemble du chap. 17, avec les réductions successivement votées, est adopté.

Chap. 18. — Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires de chemins de fer, 1,300,000 fr. — Adopté.

Chapitre 19. — Matériel des mines (services divers), 40,000 fr. — Adopté.

Chapitre 20. — Entretiens et réparations ordinaires, 365 mille fr. — Adopté.

Chapitre 21. — Constructions et grosses réparations, 3,947,000 fr.

La commission propose une réduction de 1,744,660 fr. — Adopté.

La séance est levée.

COURS ET TRIBUNAUX.

HAUTE COUR DE JUSTICE,

SÉANT A BOURGES.

Procès des accusés du 15 mai. — Suite de la séance du 26 mars.

UN JURÉ. A quel titre le témoin a-t-il accordé à l'accusé Villain l'autorisation de se loger au Palais-National?

M. MARIE. Quand je suis arrivé au ministère des travaux publics, je trouvai le Palais National déjà envahi par la garde marine et par le club des clubs, c'est ce qui fait que je ne refusai pas les deux pièces que vint me demander M. Villain avec une lettre de M. Ledru-Rollin ou de M. Caussidière.

Un long débat s'engage entre Blanqui, qui soutient être resté silencieux et immobile lors de la manifestation du 17 mars, et le témoin qui soutient, au contraire, que s'il a gardé le silence, il faisait des gestes dont la signification lui a paru évidente et qui lui ont donné la conviction que Blanqui était menaçant pour le gouvernement provisoire.

BLANQUI. Si j'avais eu des intentions violentes, j'aurais pu facilement les accomplir; au surplus, je comprends bien l'attitude de M. Marie. Depuis le 25 février, je faisais au gouvernement provisoire une opposition qui a pu me valoir de sa part une animadversion à laquelle il est possible qu'il obéisse encore.

M. MARIE. Je jugeais M. Blanqui, non pas d'après son nom, mais d'après ses actes, que me faisaient connaître les rapports de police.

M. BLANQUI. Mais ce n'était pas une police à moi, mais bien celle du gouvernement provisoire, et elle devait naturellement se ressentir des dispositions hostiles de ce gouvernement. La police venait à mon club comme à une réunion d'adversaires; mais de nombreux témoins sont venus ici déclarer que c'était un club sérieux et des moins violens, et c'est par cela même qu'on s'en effrayait davantage.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, vous avez déjà dit cela; il faudrait pourtant ne pas allonger les débats démesurément.

BLANQUI. On accorde beaucoup de latitude à ceux qui m'accusent.

M. LE PRÉSIDENT. Tous vos co-accusés me rendront cette justice que je tiens la balance parfaitement égale. Il faut cependant que les discussions aient un terme.

BLANQUI. Certainement, mais je dis que la police connaissait les dispositions du gouvernement provisoire, et y obéissait.

M. LÉVY. Le témoin sait-il que la maison du citoyen Sobrier fût une succursale de la police?

M. MARIE. Je ne sais pas. Je ne connaissais pas Sobrier, et c'est M. de Lamartine qui me le montra pour la première fois le 15 mai.

M. LÉVY. Le témoin sait il quelque chose sur les armes remises au citoyen Sobrier?

M. MARIE. Non.

SOBRIER. Le gouvernement s'engageait dans une mauvaise voie: je demandai des armes pour soutenir la République. Ma maison n'était pas une succursale de la République, mais un poste révolutionnaire. Nous nous y tenions l'arme au pied, attendant les événements. Si j'avais eu de de l'influence, j'aurais tâché de faire entendre mes conseils par le gouvernement provisoire.

C'est ainsi que je suis allé trouver M. Garnier-Pagès pour lui demander l'impôt progressif. Il me répondit que l'impôt des 45 centimes ne serait perçu que sur les riches, mais il n'a pas tenu sa parole

Me RIVIÈRE. M. Marie ne sait-il pas que la Société des Droits de l'Homme était organisée pour défendre la République et le gouvernement provisoire?

M. MARIE. Je ne le crois pas. Mon sentiment est que certains clubs ont beaucoup nui à la République, et dès le premier jour de juin, le premier ordre donné par la commission exécutive fut d'arrêter les chefs de la société des Droits de l'Homme.

VILLAIN. Je fais remarquer que je n'ai accepté la responsabilité des actes de la société des Droits de l'Homme que jusqu'au 15 mai.

M. l'avocat-général DE ROYER. Je ferai remarquer que le gouvernement devait d'autant plus se préoccuper de la société des Droits de l'Homme, qu'elle était toujours armée et en permanence.

Me RIVIÈRE. Cela ne veut pas dire que ce fût contre la République.

Un nouveau débat s'engage entre Blanqui et le témoin. Blanqui rappelle que ce n'est pas lui qui a organisé la manifestation du 15 avril, mais les délégués du Luxembourg. Oui, répond M. Marie, mais on peut très bien profiter et abuser d'une démonstration organisée pacifiquement. Le témoin rappelle en outre que Blanqui aurait demandé à M. Ledru-Rollin de changer le gouvernement provisoire dans un sens plus prononcé.

BLANQUI. M. Marie n'est que l'écho, que la doublure des rapports de police qui lui ont été communiqués par M. Ledru-Rollin; car c'est M. Ledru-Rollin lui-même qui a déclaré que j'étais aussi étranger à l'organisation de la manifestation que M. Marie lui-même.

Quant à ce qu'a dit M. Marie, que j'avais demandé à M. Ledru Rollin de changer le gouvernement provisoire dans un sens plus avancé, je déclare que je n'ai jamais eu, ni personnellement ni de quelque autre façon que ce soit, de rapport avec M. Ledru-Rollin, et je ne comprends pas qu'il ait pu dire cela à M. Marie. Je regrette qu'il ne soit pas là, car, je me trouve encore en face d'un adversaire nuisible.

M. MARIE M. Ledru-Rollin m'a déclaré parfaitement que vous lui aviez demandé une entrevue et qu'il vous l'avait refusée.

BLANQUI. C'est faux!

M. le procureur général BAROCHE. Je ferai remarquer que M. Marie ne dit ici que ce qu'il a dit déjà devant la commission d'enquête.

BLANQUI. Comment vient-on nous parler maintenant du rapport de l'enquête? Il avait jusqu'ici été évincé d'une manière peu flatteuse.

M. LE PRÉSIDENT. Par qui?

BLANQUI. Par la justice.

M. LE PRÉSIDENT. Si la justice ne s'est pas servie du rapport de l'enquête, c'est qu'elle ne doit se servir que de documents judiciaires.

BLANQUI. Certainement; mais enfin il y avait là beaucoup de choses auxquelles on semblait devoir avoir égard. On ne l'a pas fait et c'est à ce sentiment de pndeur que je rends hommage.

Si on avait eu le courage de se servir du rapport, nous n'aurions pas contenu notre indignation, et les choses se seraient passées ici comme elles se passent ailleurs. Bien des choses auraient été mises au grand jour que leurs auteurs veulent tenir dans l'ombre.

M. le procureur général BAROCHE. Nous devons répéter ce qu'a déjà dit M. le président, c'est que si nous ne nous sommes pas servis du rapport de la commission d'enquête, c'est uniquement parce que la loi ne permettait pas d'invoquer autre chose que des documens judiciaires.

SOBRIER. Pour montrer ce que vaut le rapport de l'enquête, il suffit de constater qu'il est dit que j'avais proposé de faire assassiner Blanqui.

M. LECLANCHÉ. C'était une faute d'impression, et on a reconnu qu'il fallait lire arrêter, au lieu d'assassiner.

BLANQUI. L'enquête a été une occasion de faire défiler tous les personnages importans, et ils sont venus mentir les une ou les autres, et ils ont été obligés de se démentir réciproquement.

M. LÉVY se lève.

M. le procureur général BAROCHE. Qui défendez-vous?

M. LÉVY. Le citoyen Sobrier.

M. le procureur général BAROCHE. Depuis quand?

M. LÉVY: Depuis ce matin que j'en ai demandé l'autorisation à M. le président.

M. LE PRÉSIDENT: Alors Sobrier se défendra puisqu'il a un défenseur.

SOBRIER. Sur ce fait seulement.

M. LÉVY. Il est bien certain que le rapport de l'enquête a agi sur l'opinion publique, et qu'il a été comme un préliminaire où doivent se confondre les rapports de tout ce qu'on a appelé avec raison les émeutiers de police.

M. GARNIER-PAGÈS a connu M. Courtais depuis 1842. Il rend hommage à son républicanisme sincère, à son patriotisme ardent et en même temps à sa modération. Le général Courtais, dit le témoin, était vivement préoccupé du poste placé dans la maison du citoyen Sobrier, et il avait plusieurs fois déclaré qu'à la première occasion il l'enlèverait.

J'ai parlé du républicanisme sincère de M. Courtais, parce qu'en effet en maintenant l'ordre, il maintenait véritablement la République; tandis que d'autres soi-disant républicains ne faisaient que l'agiter et la compromettre. C'est ainsi que le général écrivait, dans le post-scriptum d'une lettre adressée à la commission exécutive:

« Le faubourg Saint-Antoine est animé des meilleures intentions et il veut en finir avec l'émeute. Les ouvriers sont disposés à venir enlever le poste de Sobrier. »

Le 14 mai au soir, nous étions réunis et nous prenions nos dispositions pour le lendemain. La pensée de la commission était qu'il fallait opposer des masses à des masses, mais ne pas faire usage des armes. Une bataille dans Paris, on n'en peut jamais prévoir le résultat, et les journées de juin ont prouvé qu'elle peut être sanglante et durer longtemps.

Interpellé par l'accusé Sobrier, le témoin répond: Les intentions de M. Sobrier paraissaient excellentes; mais, selon moi, les faits n'étaient pas en rapport avec les intentions, j'ai le regret de le dire.

SOBRIER. Je voudrais que le témoin précisât, car nous sommes de vieux soldats de la démocratie; et bien que je ne me défende pas, je veux défendre les ouvriers du faubourg Antoine. Les ouvriers du faubourg Antoine étaient parfaitement d'accord avec moi pour défendre le gouvernement provisoire, malgré ses fautes, et dans cette attitude nous attendions l'Assemblée nationale.

Si l'Assemblée nationale n'avait pas proclamé la République, nous aurions fait usage de notre droit antérieur et supérieur à toute Constitution.

M. LE PRÉSIDENT. Quel est ce droit?

SOBRIER. C'est le droit d'insurrection. (Rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, la cour ne peut tolérer un pareil langage; lle ne peut laisser dire qu'il y a un pouvoir au-dessus d'un gouvernement basé sur le suffrage universel.

BARBÈS, se levant vivement. Au dessus de l'Assemblée, il y a la volonté du peuple.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Barbès, ce débat ne vous concerne pas, vous ne vous défendez pas; vous n'avez pas la parole.

M. LÉVY fait avec violence quelques observations qu'il nous est impossible de saisir; il termine en rappelant qu'aux élections de la garde nationale, on demandait aux candidats aux grades supérieurs de prendre l'engagement de marcher sur l'Assemblée, dans le cas où elle ne serait pas républicaine. (Agitation.)

M. le procureur général BAROCHE. Nous requérons formellement que la parole vous soit retirée par la cour.

M. LÉVY. Permettez.

M. le procureur général BAROCHE. Nous requérons formellement.

M. LE PRÉSIDENT. Conseil, asseyez-vous. (Mouvement prolongé.)

M. GARNIER-PAGÈS. Je regrette qu'une parole de moi soit devenue la cause de cette sorte de tumulte devant la cour. Je sais tous les égards qui sont dus aux accusés.

SOBRIER, d'une voix forte. Je ne suis pas accusé.

M. le procureur général BAROCHE. Comment, vous n'êtes pas accusé? Vous êtes régulièrement traduit devant vos juges.

SOBRIER. Je ne parle pas à mes juges, je parle à mes frères et au pays.

M. GARNIER PAGÈS. Je sais si bien les égards dus aux accusés qu'hier, à la tribune de l'Assemblée nationale, je disais, en parlant de Barbès: Mon honorable collègue; et à quelques réclamations qui se sont élevées alors j'ai répondu: Il n'est pas jugé.

BARBÈS, en riant. Ce qui veut dire que quand je serai condamné, j'aurai cessé d'être honorable!... Je trouve cela assez facétieux. (Interruption.)

LE PRÉSIDENT. Accusé Barbès, ce mot....

BARBÈS. Permettez, c'est un petit fait de conversation, le mot *acétieux* s'applique à la façon dont la chose est rapportée dans le *Moniteur*, je tiens à m'en expliquer pour ne pas laisser MM. les jurés sous l'impression que j'aie dit quelque chose de plus bête que ce que j'ai dit réellement. (Rires et murmures.)

LE PRÉSIDENT. Monsieur Garnier-Pagès, vous pouvez vous retirer.

M. PAGNERRE, représentant du Peuple, déclare que le général Courtais a toujours marché avec le parti modéré du gouvernement provisoire.

M. PIERRE LEFRANC n'a pas entendu M. Buchez autoriser Raspail à lire la pétition; mais par son attitude, dit-il, on pouvait juger qu'il donnait cette autorisation. Deux honorables citoyens, MM. Mortillet, ingénieur civil, et Peyrennard, dessinateur employé à faire les portraits des représentans, m'ont affirmé que M. Buchez avait dit « M. Raspail, lisez votre pétition. »

J'ai cru entendre M. Buchez dire: Si vous ne m'aidez pas à obtenir le silence, la pétition ne sera pas lue, nous n'en finirons jamais; et c'est alors qu'on a dit auprès de moi comme auprès de mon collègue Laurent (de l'Ardèche), qui siége à une extrémité de la salle: Voilà Buchez qui préside pour l'insurrection.

RASPAIL. Il y a quatre ou cinq jours que j'ai montré à MM. les jurés la lettre que m'a écrite M. Hortillet. Elle a donc date certaine.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois donc dire que M. Laurent (de l'Ardèche) m'a écrit pour venir déposer du fait dont a parlé M. Pierre Leroux.

RASPAIL. La *Démocratie pacifique* a dit dès le lendemain: « Si l'on poursuit Raspail pour avoir lu la pétition, pourquoi ne poursuivrait-on pas M. Buchez, qui l'y a autorisé? »

M. LE PRÉSIDENT. M. Lefranc, M. Buchez, qui devait venir avec vous, est-il ici?

M. LEFRANC. Je croyais le trouver ici; mais il n'est pas venu. Il va arriver sans doute.

M. BAUDON a entendu Raspail dire à la foule: « Vous ne pouvez pas, vous ne devez pas entrer dans l'Assemblée. »

L'audience est suspendue. A la reprise, M. le procureur-général Baroche aura la parole pour commencer son réquisitoire.

A la reprise de l'audience, la parole est donnée à M. le procureur général.

M. le procureur général BAROCHE. Messieurs les jurés, nous sommes enfin parvenus au terme de cette vaste enquête qu'il a bien fallu dérouler devant vous, moins pour établir des faits dont la matérialité n'est pas contestable, que pour vous en faire apprécier le véritable caractère et vous indiquer la position de chacun des accusés.

Pendant ces longs débats, votre religieuse attention ne n'est pas démentie un instant. Nous vous en remercions au nom de la justice, au nom du pays tout entier.

Quand, au 24 février, la République eut été proclamée à l'Hôtel-de-Ville, le gouvernement provisoire, composé d'hommes qui ne pouvaient être suspects aux plus ardents amis de la démocratie, ne semblait pas devoir trouver d'ennemis parmi ceux qui se disaient avec orgueil les républicains de la veille.

La création immédiate de la commission du Luxembourg, à laquelle furent appelés Louis Blanc et Albert, le décret du 15 mars qui établissait le suffrage universel sur les bases les plus larges, ne donnaient-ils pas une complète satisfaction aux idées démocratiques les plus ardentes et les plus avancées?

Cependant, dès les premiers jours, une division profonde a éclaté parmi les républicains. Une hostilité flagrante se manifesta contre le gouvernement provisoire. Le foyer de cette opposition est dans le club Blanqui et dans le Club des Clubs qui s'établit plus tard dans la maison de Sobrier.

Quelle était la cause de cette hostilité entre des hommes qui semblaient être les défenseurs des mêmes principes? M. de Lamartine vous l'a dit: Dès le 24 février, la question s'est posée entre la République modérée et les partis extrêmes.

Cette majorité ne plaisait pas à ces hommes qui ne s'accommodaient pas plus d'une République honnête et modérée que de la monarchie constitutionnelle; ajoutons qu'il se joignait à ces causes premières des rancunes personnelles, certaines déceptions d'ambitions. Ils voulurent renverser le gouvernement provisoire, parce qu'ils n'en faisaient pas partie, comme ils ont voulu renverser l'Assemblée nationale, parce qu'ils n'avaient pas pu s'y faire élire.

Au point de vue social, ces hommes voulaient substituer à ce qui existait et à ce qui existe encore aujourd'hui, grâce à Dieu, je ne sais quelles utopies coupables et irréalisables, au nom desquelles au mois de juin on a fait couler des flots de sang français.

A la tête de ces hommes on remarque Louis Blanc, Albert, Raspail et Blanqui. Les uns avaient leur point d'appui au Luxembourg, les autres dans les clubs.

Chaque jour on excitait le Peuple par des prédications incendiaires: Louis Blanc disait aux ouvriers que jusque-là ils avaient gémi dans l'esclavage; mais que par le suffrage universel, ils allaient devenir riches, puissants, rois; et en foi de cette promesse menteuse, l'armée des ateliers nationaux grossissait chaque jour.

Dans les clubs, on animait le peuple contre le gouvernement provisoire, dont les actes, vous a dit M. Ledru-Rollin, n'étaient pas seulement critiqués, mais dénaturés. On montrait sans cesse la réaction menaçante; la garde bourgeoise était signalée aux défiances du peuple. Voilà comment on excitait les passions dont on voulait profiter.

La journée du 19 mars fut préparée dans les clubs et au Luxembourg. Cette journée avait un prétexte: c'était une démonstration plus ou moins adroite ou maladroite de la garde nationale. Les agitateurs du 17 mars suivaient en cela les pratiques ordinaires des révolutions; vous n'avez pas oublié la théorie qi a été révélée par M. Ledru Rollin, qui vous a dit:

« Croyez-vous que les révolutions s'accomplissent en disant le mot pour lequel elles se font? Quand on veut faire une révolution, on profite de la monarchie. Croyez-vous qu'on crie vive le roi, pas plus que vive la régence, si on veut faire une révolution en faveur de la régence? Non, on saisit le sentiment qui règne dans la foule, on s'en empare, puis en un tour de main on substitue au gouvernement dont on veut se débarrasser celui qu'on veut mettre à sa place. »

C'est de ce tour de main qu'on a voulu user au 17 mars et au 16 avril contre M. Ledru-Rollin lui-même et ses collègues; comme plus tard, au 15 mai, on a voulu en user contre l'Assemblée nationale.

La pensée du 17 mars, M. de Lamartine nous l'a dite: le peuple venait faire une démonstration favorable au gouvernement provisoire, et il y a là solution de continuité entre la tête et le corps de cette manifestation. Il faut reconnaître que Barbès et Sobrier ne prirent aucune part aux menaces que la tête adressait aux gouvernement provisoire, dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, tandis que sur la place on criait, Vive le gouvernement provisoire!

Selon MM. de Lamartine, Marie et Ledru-Rollin, il faut, et nous ne demandons pas mieux, il faut reconnaître que Barbès et Sobrier ne prirent aucune part aux menaces qui furent adressées au gouvernement provisoire.

Quant à l'accusé Blanqui, Me Marie vous indiquait tout à l'heure qu'elle avait été sa situation pendant cette conférence; oui, il est bien vrai que l'accusé Blanqui n'a pas pris la parole, qu'il n'a pas joint sa voix à celles qui menaçaient le gouvernement provisoire; mais s'il gardait le silence, M. Marie vous a dit qu'il était au milieu du groupe d'où partaient les menaces, et que ses gestes très significatifs indiquaient à l'orateur sur quel ton il devait parler au gouvernement provisoire.

Blanqui vous a dit tout-à-l'heure que quand il avait quelque chose à dire il le disait lui-même, et qu'il n'allait pas prendre un truchement pour se faire entendre.

Voue avez pu observer l'attitude de l'accusé Blanqui dans ces debats; vous pouvez juger maintenant de son caractère. Quant à nous, nous devons dire que cette réserve nous paraît parfaitement d'accord avec ce que nous avons saisi du caractère de l'accusé Blanqui et de sa conduite.

Pour nous, oui, Blanqui a préparé le 17 mars; oui, il a gardé le silence; il pouvait déployer la violence; mais il s'est réservé à la fois le moyen de profiter de la victoire et de désarmer ceux qu'il aurait fait agir en cas d'échec.

Nous nous sommes arrêtés sur cette journée du 17 mars, parce qu'elle a une grande analogie avec celle du 15 mai, à laquelle nous avons hâte d'arriver.

Dans cette première circonstance comme au 15 mai, les masses amenées dans la rue sous un prétexte menteur ont été conduites par des hommes qui voulaient supprimer le gouvernement provisoire, comme ils ont voulu plus tard renverser l'Assemblée.

Ce caractère de la journée du 17 mars, nous le retrouvons dans la journée du 16 avril.

Or, dans ce pouvoir occulte, l'accusé Blanqui remplissait le principal rôle; il dirigeait le club le plus hostile au gouvernement provisoire.

Quel a étéle prétexte de la journée du 16 avril? La nomination de capitaines d'état-major. C'est pour ce motif que les ouvriers se sont réunis au Champ-de-Mars, et l'on s'est servi de cette agglomération d'hommes pour la lancer sur l'Hôtel-de-Ville.

Vous avez pu voir comment l'accusé Blanqui s'est trouvé, ce jour-là, au Champ-de-Mars où il n'avait rien à faire, s'il s'agissait simplement de procéder à l'élection des capitaines d'état-major.

Je ne vous rappellerai pas les dépositions de Michon et Chaumont, qui ont déclaré qu'ils ne pouvaient affirmer que l'homme qu'on leur avait présenté au Champ-de-Mars comme Blanqui était bien l'accusé assis sur ces bancs.

BLANQUI. Je nie que cette déposition de Chaumont ait été faite.

M. BAROCHE, procureur-général. Je prie M. le président de me maintenir la parole.

BLANQUI. Je dis que cette déposition n'a pas été faite,

M. LE PRÉSIDENT. Taisez-vous.

M. BAROCHE, procureur-général. L'accucé Blanqui nie les propos qui lui sont imputés. Mais ce qu'il ne peut nier, c'est sa présence au Champ-de-Mars dans des circonstances inexplicables. Il prétend qu'il venait faire distribuer sa réponse à une publication de la *Revue rétrospective*.

Je n'ai pas besoin d'insister trop longtemps sur cette explication. Blanqui n'est pas homme à aller se promener tranquillement au milieu de 100,000 hommes, rien que pour distribuer une brochure à des ouvriers dont beaucoup, comme Klein, ne savaient pas lire.

Sa présence au Champ-de-Mars se rapportait à ce que disaient MM. Marie et de Lamartine; on voulait détourner la manifestation de son but pour la jeter contre le gouvernement provisoire; on a voulu fonder un comité de salut public, dont, à coup sûr, n'aurait pus fait partie la fraction modérée du gouvernement provisoire, mais dont Blanqui aurait fait partie.

Ce qui prouve que nous ne nous trompons pas, c'est ce qui se passe le soir. Sous l'empire de son échec du matin, Blanqui s'exprime avec violence sur cette garde nationale dont on doutait encore le matin, et qui, en entendant battre le rappel, accourt avec tant d'élan, que, selon l'expression pittoresque de M. de Lamartine, la manifestation fut toute surprise de se trouver noyée dans ses rangs.

Blanqui n'a-t-il pas dit:

« Oui, on a crié: A bas les communistes; oui, on a mêlé à ces cris mon nom propre; celui de Blanqui, que le bon sens public avait associé aux communistes.

« Le soir, au club Blanqui, un individu inhabile veut prendre la défense des communistes. Blanqui s'écrie:

« Il ne s'agit pas des communistes, mais bien de lutter contre la révolution organisée sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

» Les citoyens, nos frères, ne comprenent pas notre manifestation. C'est une erreur regrettable; mais il faudra que leurs canons rentrent au repos; sinon, nous les y ferons rentrer. Depuis longtemps, la révolution a été calme et imposante; mais la réaction marche à grands pas, la garde nationale parade sur les quais, dans les rues; elle hurle contre les communistes en attendant la contre-révolution: ce sont les mêmes bivouacs que sous Charles X et sous Louis Philippe. Oui, la contre-révolution est lâche et très lâche. »

Est-ce que l'homme qui parle ainsi ne trahit pas sa colère de l'échec du matin? Et il propose à son club de s'organiser par sections pour combattre la réaction. Le procès verbal nous apprend, en effet, que le club s'organise pour des luttes nouvelles. C'est la déposition de M. Altroff, qui nous l'apprend. Elle nous apprend aussi que les hommes du club y viennent avec des armes cachées. Or, vous savez par ce que vous ont dit MM. Marie, Lamartine et Ledru-Rollin, et par ce que la position de l'un d'eux ne lui a pas permis de dire, combien le club Blanqui nourrissait de passions haineuses contre le gouvernement.

Aussi n'y laisse-t-on échapper aucune occasion d'y donner un libre cours. Dans les derniers jours d'avril, une déplorable collision ensanglanta les rues de Rouen. Cette ville, ordinairement si calme, avait vu en un seul jour s'élever quarante barricades; il avait fallu repousser la force par la force, et malheureusement, car c'est toujours un grand malheur que d'être réduit à faire couler le sang, même d'hommes coupables, malheureusement il y avait eu quelques victimes.

Eh bien! quel est le mot d'ordre du club Blanqui? On massacre nos frères! les magistrats, les généraux qui ont dirigé la répression, on les appelle des assassins et des bourreaux; on demande leur destitution et leur mise en accusation.

Le club Raspail s'associe à cette violence. Pour produire plus d'effet, on amène à la tribune une femme qui raconte les scènes dont elle dit avoir été le témoin, sinon même la victime.

Le 4 mai, Blanqui dit que le moment des théoriee est passé, et qu'il faut lutter puisqu'on engage la guerre. Et cette pensée est développée dans une violente proclamation où l'on s'efforce de soulever les passions du peuple, et qu'on fait placarder sur tous les murs, en ayant soin, toutefois, de les faire protéger contre l'indignation par deux factionnaires.

Le club Raspail, lui aussi, fait une proclamation, et il va jusqu'à demander une indemnité pour les victimes des massacres de Rouen. Lui aussi il signale les magistrats et les généraux qui ont présidé à la répression comme des bourreaux et des assassins.

Un témoin vous disait l'autre jour que sa main se sécherait plutôt que de tirer sur le peuple. Sans doute, c'est un grand malheur que de faire couler le sang du peuple; mais sur qui doit retomber le sang répandu, si ce n'est sur ceux qui, par leurs prédications coupables, ont soulevé la révolte? Est-ce que la société peut être condamnée à ne pas se défendre et à laisser agir toutes les mauvaises pasions? Que serait-il donc arrivé au mois de juin, si l'on avait mis en pratique ces théories pacifiques?

(*La séance continue.*)

Bulletin de la Bourse du 28 mars.

On n'a fait que très peu d'affaires en chemins de fer, encore moins en sociétés industrielles.

Le 3 0/0 a débuté à 54 25, a fait 53 60 au plus bas, 54 50 au plus haut, et reste à 54 40. Fin courant, il a fait 53 60 au plus bas et reste au plus haut à 54 50. Les primes ont été négociées fin courant dont 1, à 54 25 et dont 50, de 55 25 à 55, et fin prochain dont 1, de 58 à 56 75.

Le 5 0/0 a débuté à 85 40, a fait 84 80 au plus bas, 85 50 au plus haut, et reste à 85 45. Fin courant, il a fait 85 80 au plus haut, 84 85 au plus bas, et reste à 85 75. Les primes ont varié fin courant dont 1, de 86 à 85 40, dont 50 de 86 70 à 85 75, et fin prochain dont 2 de 88 à 87 25, et dont 1 de 90 à 89 25.

Les actions de la Banque ont varié de 2,310 à 2,295 et restent à 2,300.

Les chemins de fer ont été négociés au comptant, le Saint-Germain à 420, la rive droite de 230 à 225, la rive gauche de 185 à 180, l'Orléans de 845 à 842 50, le Rouen de 525 à 520, le Hâvre à 280, le Marseille de 222 50 à 225, le Bâle de 107 50 à 106 25, le Boulogne à 230, le Bordeaux à 410, le Nord de 450 à 447 50, le Strasbourg de 366 25 à 368 75, le Nantes de 332 50 à 331 25, le Montereau à 120 et le Dieppe et Fécamp de 177 50 à 175.

On a enfin côté le 5 0/0 romain à 67 1/4, le 5 0/0 belge 1840 et 1842 à 89, les lots d'Autriche à 300, l'emprunt d'Haïti à 240, les obligations du Piémont à 760, celles d'Orléans à 905 et 910, celles de Rouen 1847 à 815, de Rouen 1849 à 810 et du Hâvre 1848 à 800, les actions des quatre canaux à 1,050, du canal de Bourgogne à 880, et de la Vieille-Montagne à 2,700.

L'un des rédacteurs, gérant:
EUGENE CARPENTIER.

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX ET Ce.